

# Guide Commencez à épargner

Adhérez à votre régime d'épargne au travail et profitez de :

- + cotisations de l'employeur
- + moyens faciles d'épargner
- + frais concurrentiels
- + placements simples
- + conseils adaptés à vos besoins



# bienvenue



Rapprochez-vous de vos objectifs financiers en épargnant avec un coup de pouce de votre employeur et de la Sun Life. Pour votre employeur et nous, il est important que vous puissiez prendre votre retraite au moment souhaité et que votre argent ne soit pas une source d'inquiétude d'ici là. Laissez-nous vous accompagner sur ce parcours!

Le présent guide décrit les avantages du **Régime d'épargne-retraite du Syndicat des Métallos Section Locale 9554** et ce qui le distingue des autres outils d'épargne offerts ailleurs, et il vous explique comment adhérer au régime.

Vous pouvez nous joindre d'une foule de façons avec votre téléphone, votre tablette ou votre ordinateur. Dans tous les cas, vous pouvez compter sur une approche humaine—de la part d'Ella, notre coach numérique, ou de notre équipe de soutien en direct :



Rendez-vous sur [masunlife.ca](https://www.masunlife.ca) pour surveiller la progression de votre épargne et apprendre tout ce qu'il faut savoir sur la retraite. Obtenez des conseils d'épargne pratiques de la part d'Ella ou cliquez sur **clavarder maintenant** pour obtenir un soutien en temps réel.



Téléchargez l'appli **ma Sun Life mobile** pour vérifier vos soldes, suivre vos placements et plus encore, où que vous soyez.



Nous sommes là pour vous aider – dans plus de 190 langues :

**1-866-733-8612** | du lundi au vendredi | entre 8 h et 20 h HE



Nos webinaires gratuits sur le mieux-être financier peuvent vous renseigner et vous apprendre à gérer votre argent, peu importe l'étendue de vos connaissances actuelles. Explorez les sujets et inscrivez-vous à [sunlife.ca/monargent](https://www.sunlife.ca/monargent).



Nous vous accompagnons à chaque étape du processus, de votre adhésion au régime jusqu'à votre départ à la retraite. Nous pouvons vous donner un coup de main pour adhérer au régime et pour tirer le maximum de ses avantages. Appelez-nous au numéro ci-dessus pendant nos heures d'ouverture.

# mesures à prendre

Le présent guide vous explique tout ce que vous devez faire pour adhérer au régime et commencer à épargner. Vous n'avez qu'à suivre les étapes indiquées dans l'aide-mémoire ci-dessous.

## s'inscrire

- Rendez-vous sur [masunlife.ca](https://masunlife.ca) et inscrivez-vous pour avoir accès à votre compte. Après avoir établi votre compte en ligne, vous pouvez en apprendre davantage sur les fonds de placement offerts par le régime et utiliser nos outils pour épargner et investir.

## apprendre

page 4

- Découvrez les avantages offerts par votre régime et pourquoi vous devriez y adhérer.

## investir

page 7

- Comprenez les options de placement offertes par votre régime. Obtenez des instructions détaillées pour vous aider à choisir vos fonds de placement.

## adhérer

page 10

- Suivez les étapes pour adhérer au régime.





# apprendre



Inspirez-vous de ceux qui sont passés par là avant vous. Voici les conseils des retraités à l'intention de ceux d'entre nous qui sont encore au travail :



Source : Rapport sur la retraite aujourd'hui 2016 de la Sun Life

## Rien ne vaut le temps pour faire fructifier votre argent.

« Commencez tôt à épargner ». C'est le principal conseil que les retraités d'aujourd'hui ont pour vous, et nous sommes du même avis. Voyez comment une personne de 29 ans qui commence à épargner 200 \$ par mois à partir de **maintenant** et non dans **10 ans** pourra accumuler plus d'argent en vue de sa retraite (97 219 \$ de plus, pour être exact) :



Ces données sont tirées du calculateur *Épargner aujourd'hui, avoir plus demain* sur [masunlife.ca](https://www.masunlife.ca).

# Votre avenir est radieux, car votre employeur a mis en place pour vous un excellent régime. Voici ses avantages :

		
<p><b>Votre employeur cotise au régime</b></p> <p>C'est un grand avantage – qui d'autre donne un tel coup de pouce à votre épargne?</p>	<p><b>Plus d'options de faire fructifier votre argent</b></p> <p>Versez des cotisations occasionnelles. Décidez de la fréquence, du montant et du moment où vous souhaitez verser.</p>	<p><b>Avantages fiscaux</b></p> <p>Vos cotisations au REER pourraient vous valoir une réduction d'impôt. De plus, l'argent de votre CELI s'accumule à l'abri de l'impôt jusqu'au jour où vous le retirez.</p>
		
<p><b>Options de placement exclusives*</b></p> <p>Vous ne trouverez pas ces fonds dans une banque ou une société de fonds communs de placement. Allez à la page 7 pour plus d'information.</p>	<p><b>Regroupez à la Sun Life l'épargne que vous détenez ailleurs</b></p> <p>Avec nous, vous payez des frais concurrentiels et vous pouvez placer votre argent dans une variété de fonds que nous sommes les seuls à offrir. Vous bâtirez votre épargne plus vite, à un seul et même endroit.</p>	<p><b>Accès à des outils et à des vidéos en ligne pour épargner plus facilement*</b></p> <p>Obtenez de l'aide sur des sujets financiers, le choix de vos placements, et plus encore.</p>

## À la Sun Life, vous payez des frais\* concurrentiels. Une raison de plus pour investir avec nous.

Grâce au pouvoir d'achat combiné de votre employeur et de la Sun Life, vos frais de placements sont généralement plus concurrentiels que ceux qu'un épargnant moyen aurait à payer dans une banque ou une société de fonds communs de placement pour des fonds gérés de manière similaire. En payant des frais moins élevés, vous investissez et faites fructifier une plus grande part de votre argent durement gagné.

Le tableau ci-dessous montre combien vous pouvez épargner en plus au fil du temps à la Sun Life par rapport à une banque – voyez à quel point un écart de 1 % dans les frais peut se refléter sur votre épargne au bout de 30 ans.

Période totale de cotisation	Cotisations totales à votre compte	Somme que vous pourriez épargner	
		Banque (frais de gestion de 2 %)	Sun Life (frais de gestion de 1 %)
30 ans	120 000 \$	209 667 \$	256 513 \$

Avec nous, vous épargneriez **46 846 \$** de plus!

Pour faire le calcul ci-dessus, nous supposons que vous placez en une seule fois, le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, une somme de 4 000 \$ qui produit un rendement annuel de 5,5 % avant que nous retranchions nos frais de gestion des fonds chaque mois.

\* Avant d'adhérer au régime, ouvrez une session sur [masunlife.ca](https://masunlife.ca) en utilisant votre code d'accès et votre mot de passe pour :

- en savoir plus sur les options de placement du régime (sous **Placements > Gérer le régime > mon plan > Survol du régime > Voir les placements offerts**)
- connaître les frais de placement que vous payez (sous **Placements > Gérer le régime > mon plan > Survol du régime > Frais de tenue de compte**)
- accéder aux outils et aux vidéos en ligne qui peuvent vous aider à choisir vos placements et à établir un plan financier (sous **Placements > Gérer le régime > mon plan > Outils**).

# Les produits inclus dans votre régime

## Revenu de retraite

Régime de retraite à cotisations déterminées (RRCD)

## Économies d'impôt immédiates + cotisations de l'employeur + frais concurrentiels

Ce produit pourrait former une partie importante de votre revenu de retraite. Votre employeur verse de l'argent en fonction de votre revenu courant à un compte établi à votre nom auprès de la Sun Life. Puisqu'il s'agit d'épargne-retraite, les lois sur les régimes de retraite prévoient généralement que vous ne pouvez pas retirer cet argent avant de quitter votre employeur ou de prendre votre retraite.

## Revenu de retraite

Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)

## Épargne pour votre avenir + frais concurrentiels

Ce produit est conçu pour l'épargne-retraite. Vous versez de l'argent à un compte établi à votre nom auprès de la Sun Life au moyen d'un prélèvement bancaire (PB). Il s'agit d'un montant régulièrement prélevé de votre compte bancaire pour être versé à un produit. C'est vous qui choisissez la fréquence et le montant des prélèvements. Vous pouvez commencer et arrêter de verser des cotisations en tout temps.

## Épargne libre d'impôt

Compte d'épargne libre d'impôt (CELLI)

## De l'épargne pour vos objectifs + avantages fiscaux + frais concurrentiels

Ce produit convient aux objectifs d'épargne en tous genres. Il est destiné aux cotisations après impôt, mais les revenus de placement ne sont pas imposables. Vous configurez un montant régulièrement prélevé de votre compte bancaire pour être versé à votre CELLI. C'est vous qui choisissez la fréquence et le montant des prélèvements. Vous pouvez commencer et arrêter de verser des cotisations en tout temps. Il y a un plafond de cotisation au CELLI qui varie à l'occasion. De plus, vous pouvez reporter vos droits de cotisation inutilisés et les retraits des années passées.



Si vous avez besoin d'aide à n'importe quelle étape, appelez-nous au **1-866-733-8612**.



Toujours branché! Rendez-vous sur **masunlife.ca** et téléchargez l'appli **ma Sun Life mobile**.



# investir



**Quand vous adhérez au régime, soit votre employeur a présélectionné vos fonds, soit vous pouvez les choisir vous-même.**

- Si vous pouvez choisir vos fonds, lisez cette section. Elle vous aidera à comprendre vos options de placement et à faire vos choix.
- Si vos fonds sont présélectionnés, vous pouvez sauter cette section pour l’instant et y revenir quand vous voudrez modifier vos placements.

## D’abord, indiquez votre degré d’implication.

Nous vous accompagnons, peu importe votre approche de placement. Choisissez l’une des approches suivantes :

- **Aidez-moi à choisir** – Nous vous indiquons un choix de placement sans tracas et vous n’avez qu’une décision à prendre.
- **C’est moi qui chois** – Vous gérez l’ensemble de vos placements et prenez toutes les décisions à l’aide de nos outils.

Servez-vous du tableau ci-dessous pour déterminer l’approche de placement qui vous convient le mieux.

### Choisissez le style de placement qui vous ressemble le plus :

Aidez-moi à choisir	C’est moi qui chois
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je veux choisir mes placements en fonction de mon profil de risque ou du moment où j’aurai besoin de mon argent.</li> <li>• Je veux choisir mes placements, mais j’ai besoin d’aide.</li> <li>• Je m’intéresse aux placements, mais je ne veux pas y consacrer trop de temps et d’énergie.</li> <li>• Je veux prendre seulement une ou deux décisions de placement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je veux personnaliser mes placements en fonction de mon profil de risque, de l’étape de la vie où je suis rendu, de mes préférences et d’autres facteurs.</li> <li>• J’ai le temps de passer en revue les placements offerts et d’utiliser les outils en ligne avant de faire mes choix. J’en parlerai à un conseiller, au besoin.</li> <li>• Je peux gérer mes placements en fonction de mon profil de risque et de l’étape de la vie où je suis rendu. Je suis à l’aise à l’idée de rajuster mes placements au besoin.</li> <li>• Je veux prendre toutes mes décisions de placement, avec l’aide d’un conseiller au besoin.</li> </ul>

Nous vous recommandons de revoir vos placements de temps à autre, ou lorsque les circonstances changent. Pour modifier vos placements en tout temps après votre adhésion, ouvrez une session sur [masunlife.ca](https://www.masunlife.ca) avec votre code d’accès et votre mot de passe. Puis, à la page **Placements**, sélectionnez **Gérer le régime > mon plan > Modifications > Modification des placements**.

## Ensuite, franchissez les étapes correspondant à l'approche choisie.

	Aidez-moi à choisir	C'est moi qui choisis
Qu'est-ce que c'est?	<p><b>Fonds axés sur une date d'échéance</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Choisissez le fonds le plus proche de l'année où vous aurez besoin de votre argent.</li><li>• Quand vous commencez à investir, le gestionnaire du fonds prend plus de risque pour faire croître votre argent. À mesure que la date d'échéance approche, il choisit des placements plus sûrs pour protéger votre argent.</li></ul>	<p>Bâissez une répartition d'actif bien à vous, en choisissant plusieurs fonds qui correspondent à votre profil d'épargnant et à l'étape de la vie où vous en êtes.</p>
Comment choisir vos fonds	<p>Investissez dans le fonds dont l'échéance est la plus proche de l'année où vous aurez besoin de votre argent.</p> <p>Ensuite, un gestionnaire de fonds s'occupe de votre portefeuille pour vous.</p>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Utilisez <b>l'outil Répartition de l'actif*</b> sur <b>masunlife.ca</b>.</li><li>2. À la page des résultats, passez en revue la répartition de l'actif recommandée et vos choix de placements. Cliquez sur chaque fond pour obtenir de l'information détaillée.</li><li>3. Affectez un pourcentage de vos cotisations futures à des fonds de chaque catégorie d'actif selon la répartition de l'actif correspondant à votre profil, ou selon vos propres choix.</li></ol>

### \* Déterminez votre profil d'épargnant

- Pour connaître votre profil d'épargnant, ouvrez une session sur **masunlife.ca** avec votre code d'accès et votre mot de passe personnels, puis utilisez **l'outil Répartition de l'actif** (sous **Placements > Gérer le régime > mon plan > Outils > Répartition de l'actif**).
- Votre profil dépend de plusieurs choses, par exemple dans quelle mesure vous êtes prudent avec votre argent et dans combien de temps vous en aurez besoin.

## Voici les fonds offerts par votre régime :

### Aidez-moi à choisir

Type de fonds	Nom du fonds
Fonds axé sur une date d'échéance	Strat de vie Retr MFS
	Strat de vie 2025 MFS
	Strat de vie 2030 MFS
	Strat de vie 2035 MFS
	Strat de vie 2040 MFS
	Strat de vie 2045 MFS
	Strat de vie 2050 MFS
	Strat de vie 2055 MFS
	Strat de vie 2060 MFS
	Strat de vie 2065 MFS

### C'est moi qui choisis\*

Type de fonds	Nom du fonds
Fonds garanti	CIQG Financière Sun Life
	SL - fonds garanti 1an
	SL - fonds garanti 3ans
	SL - fonds garanti 5ans
Fonds de titres à revenu fixe	Indiciel d'oblig can BLK
	Oblig de base plus PH&N
Fonds d'actions canadiennes	Cltf Actions Cdn CC&L
	Indice Comp S&P/TSX BLK
Fonds d'actions étrangères	d'actions mondiales Mawer
	Ind Actions Amér BLK Enr
	Indiciel act mond BLK
	Indiciel d'act amér BLK

\* Les fonds de l'approche **C'est moi qui choisis** proposent une répartition de placements qui varie assez peu. Si vous placez de l'argent dans ces fonds, vous devriez passer en revue vos placements régulièrement pour vous assurer qu'ils continuent de cadrer avec vos objectifs financiers, votre tolérance au risque et votre horizon de placement à long terme.

#### Visualisez en ligne les fonds offerts et les frais de placement

- Ouvrez une session sur [masunlife.ca](https://masunlife.ca) avec votre code d'accès et votre mot de passe personnels. Une fois que vous aurez ouvert une session, vous trouverez tous les fonds sous **Placements > Gérer le régime > mon plan > Survol du régime > Voir les placements offerts**.
- Voyez tous les frais liés à vos placements sous **Placements > Gérer le régime > mon plan > Survol du régime > Frais de tenue de compte**.



# adhérer



## Adhérez sans tarder! En un rien de temps, vous verrez votre argent s'accumuler.

Vous recevrez bientôt de la Sun Life un courriel qui précise comment adhérer au régime. Pour commencer, cliquez sur le bouton **Adhésion** dans ce courriel.

Étape 1	<b>Inscrivez-vous ou ouvrez une session.</b> À la page d'ouverture de session, cliquez sur <b>Inscrivez-vous</b> pour créer un compte sur <b>masunlife.ca</b> . Si vous en avez déjà un, ouvrez une session.
Étape 2	<b>Faites votre adhésion.</b> Une fois que vous avez ouvert une session dans votre compte Sun Life, sélectionnez <b>Allons-y</b> à l'écran d'ouverture. Suivez les étapes à chaque page pour terminer l'adhésion et désigner votre bénéficiaire. Votre bénéficiaire sera votre succession ou votre conjoint, selon le cas, à moins que vous n'ajoutiez d'autres bénéficiaires.  <i>Remarque</i> : Pour adhérer au RRCD, remplissez le formulaire d'adhésion qui se trouve dans ce guide. Votre numéro de participant correspond à votre numéro d'employé. Retournez le formulaire rempli à l'adresse indiquée sur la première page.
Étape 3	<b>Explorez.</b> Allez à la page <b>mon plan</b> et découvrez tous les outils et renseignements qui vous sont fournis.
Étape 4	<b>Personnalisez.</b> Personnalisez votre régime à l'aide des outils des menus déroulants <b>Modifications</b> et <b>Versements</b> : ajoutez d'autres produits, augmentez le montant de vos cotisations par paie ou modifiez votre choix de fonds (si votre régime le permet).

Pour plus d'information sur les conditions de participation au régime, veuillez consulter le livret du participant ou le sommaire du régime.

### Nous sommes là pour vous aider

Si vous avez besoin d'aide à n'importe quelle étape, appelez-nous au **1-866-733-8612**. Nous serons heureux de vous aider.



### Bon à savoir

Nos webinaires gratuits sur le mieux-être financier peuvent vous renseigner et vous apprendre à gérer votre argent, peu importe l'étendue de vos connaissances actuelles. Explorez les sujets et inscrivez-vous à **sunlife.ca/monargent**.



Toujours branché! Rendez-vous sur **masunlife.ca** et téléchargez l'appli **ma Sun Life mobile**.

# Explorez nos outils

Une fois que vous êtes inscrit sur **masunlife.ca** pour accéder à votre compte, découvrez l'univers de nos outils Web et mobiles. En voici quelques-uns que vos collègues aiment bien.



Jean veut connaître son profil d'épargnant.

Alors, il utilise **l'outil Répartition de l'actif** sur **masunlife.ca**.

Il peut ainsi déterminer quel degré de risque il est prêt à prendre avec ses placements.

À partir de **mon plan**, sélectionnez **Outils > Répartition de l'actif**.



Marie-France aime consulter les renseignements détaillés sur ses fonds.

Elle utilise donc les outils de **Morningstar®** sur **masunlife.ca**—il y en a tout un choix.

Elle peut comparer les fonds, voir leur historique de rendement et en apprendre davantage sur les gestionnaires de fonds.

À partir de **mon plan**, sélectionnez **Survol du régime > Voir les placements offerts**.



Éric veut suivre de près l'évolution de ses placements.

Tous les mois, il vérifie son taux de rendement personnel dans l'appli **ma Sun Life mobile**.

Il peut voir le rendement de ses placements par fonds, par produit ou de manière globale.

Une fois la session ouverte dans l'appli, sélectionnez **Placements**. Le taux de rendement est indiqué sous votre solde.



Wendy vérifie régulièrement ses progrès par rapport à ses objectifs de retraite.

Elle utilise le **Planificateur de retraite** sur **masunlife.ca**.

Elle peut ainsi se donner un objectif de retraite et suivre ses progrès.

À partir de **mon plan**, sélectionnez **Outils > Planificateur de retraite**.



Aris veut améliorer ses connaissances financières.

Il utilise les calculateurs financiers qui se trouvent sur **masunlife.ca**—il y en a toute une sélection pour l'aider.

Nos différents outils aident Aris à s'informer sur les retraits, à choisir le montant de ses cotisations et même à découvrir s'il est préférable d'épargner ou de rembourser son prêt hypothécaire.

À partir de **mon plan**, sélectionnez **Outils > Outils et calculateurs**.



Désirée cherche des renseignements généraux sur ses produits de placement et le montant qu'elle a épargné.

Chaque année, en janvier, elle vérifie son relevé de compte annuel sur **masunlife.ca**.

Son relevé lui donne un aperçu à jour de son régime et lui transmet des messages importants de la Sun Life et de son employeur.

À partir de **mon plan**, sélectionnez **Documents > Relevés**.



# Régime de retraite à cotisations déterminées (RRCD)

## formulaire d'inscription



Veuillez retourner le formulaire rempli à l'adresse suivante :

Sun Life, Régimes collectifs de retraite  
CP 11001 Stn CV, Montréal QC H3C 3P3  
[sunlife.ca](http://sunlife.ca)

Note: This document is also available in English.

Écrire en CARACTÈRES D'IMPRIMERIE.

### Renseignements sur le promoteur du régime

Nom du promoteur du régime <b>Syndicat des Métallos Section Locale 9554</b>	Numéro de client <b>C03ND</b>	Régime <b>01</b>	Numéro de contrat <b>49986 -G</b>
--	----------------------------------	---------------------	--------------------------------------

### Catégories

Subdivision 001	ID Paie S.O.	Zone utilisateur S.O.
--------------------	-----------------	--------------------------

### 1 Renseignements personnels

Prénom		Nom de famille		Sexe assigné à la naissance * <input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Femme	
Date de naissance (jj-mm-aaaa)	Numéro d'assurance sociale**		Code de participant		
Adresse (numéro et rue)				Appartement ou bureau	
Ville		Province	Code postal	Numéro de téléphone (jour)	
Courriel				Numéro de téléphone (soir)	
Date d'adhésion (jj-mm-aaaa)	Date d'embauche (jj-mm-aaaa)	Province d'emploi			

\*Nous comprenons que votre vécu peut être différent de celui associé au sexe assigné à votre naissance. Il n'est pas obligatoire de fournir cette information. Nous utilisons les renseignements sur le sexe assigné à la naissance pour l'analytique des données et la production de rapports sur le régime dans son ensemble. Ils nous aident à déterminer ce que nous pouvons communiquer au promoteur pour l'aider à améliorer le régime. Nous pourrions aussi les utiliser pour établir une rente pour vous. Si vous ne fournissez pas votre sexe assigné à la naissance et que nous ne pouvons pas vous joindre, nous calculerons la rente selon l'hypothèse la plus prudente pour la Sun Life concernant le sexe assigné à la naissance, ce qui pourrait vous être moins favorable.

\*\*En présentant ce formulaire, vous autorisez l'utilisation de votre numéro d'assurance sociale à des fins fiscales et pour la détermination et la gestion des avantages auxquels vous avez droit et, le cas échéant, vous autorisez aussi l'utilisation de votre numéro d'assurance sociale à titre de code de participant jusqu'à ce qu'il soit remplacé par un autre numéro que votre numéro d'assurance sociale.

ENRLMNT



## 2 Déclaration de situation relative au conjoint

Nota : Si votre état matrimonial venait à changer, veuillez remplir/envoyer un formulaire «Avis de changement» et informer le promoteur de votre régime.

Compte tenu de la définition qui s'applique au mot «conjoint» en vertu des lois pertinentes régissant les régimes de retraite, je déclare :

avoir actuellement un conjoint.

Prénom du conjoint	Nom de famille	Date de naissance (jj-mm-aaaa)
--------------------	----------------	--------------------------------

ne pas avoir actuellement de conjoint.

## 3 Désignation de bénéficiaire

Remplir cette partie du formulaire pour désigner le bénéficiaire pour votre compte. Si aucun bénéficiaire n'est désigné et si les prestations de décès ne sont pas payables à votre conjoint en vertu de la loi, elles seront versées à vos ayants droit.

Mise en garde pour toutes les provinces sauf le Québec : La désignation de bénéficiaire que vous indiquez ne sera pas automatiquement modifiée ou révoquée dans le cas d'un mariage ou d'un divorce. Si vous désirez modifier ou révoquer votre désignation en raison d'un mariage ou d'un divorce, vous devrez présenter une nouvelle désignation de bénéficiaire. Au Québec, un divorce accordé après le 1<sup>er</sup> décembre 1982 annule la désignation de bénéficiaire du conjoint marié.

Au Québec, si vous désignez plus d'un bénéficiaire et que vous attribuez à chacun un pourcentage du capital différent, et que l'un d'eux décède, la part revenant à la personne décédée sera versée par défaut au bénéficiaire en sous-ordre ou à la succession; elle ne sera pas divisée entre les autres bénéficiaires.

**Nota :** Pour désigner un fiduciaire pour un bénéficiaire mineur, veuillez remplir le formulaire «Désignation d'un fiduciaire pour un bénéficiaire mineur». Au Québec, toute somme payable à un bénéficiaire mineur, durant la minorité de celui-ci, sera versée au(x) parent(s) ou au tuteur légal de celui-ci.

Si vous avez un conjoint à votre décès, la loi peut exiger que la totalité ou une partie des prestations de décès soient versées au conjoint admissible, à moins que celui-ci ne renonce à ces prestations. La désignation d'un bénéficiaire autre que votre conjoint ne s'applique qu'aux prestations de décès qui ne sont pas, en vertu de la loi, payables au conjoint survivant. Si vous souhaitez que votre conjoint reçoive la totalité des prestations, veuillez désigner votre conjoint comme bénéficiaire dans la section ci-dessous.

Je désigne comme bénéficiaire des sommes dues à mon décès la personne ci-dessous et j'annule par le fait même toute désignation de bénéficiaire antérieure :

Prénom du bénéficiaire	Nom de famille		
Lien avec vous*	<input type="checkbox"/> Révocable**	Date de naissance (jj-mm-aaaa)	Pourcentage %
Prénom du bénéficiaire	Nom de famille		
Lien avec vous*	<input type="checkbox"/> Révocable**	Date de naissance (jj-mm-aaaa)	Pourcentage %
Prénom du bénéficiaire	Nom de famille		
Lien avec vous*	<input type="checkbox"/> Révocable**	Date de naissance (jj-mm-aaaa)	Pourcentage %

\*Les termes suivants sont les valeurs à utiliser pour décrire le lien

Mari (marié)	Femme (mariée)	Conjoint	Union civile	Union de fait
Fiancé(e)	Ami	Ex-conjoint(e)	Père	Mère
Frère	Sœur	Fils	Fille	Neveu
Nièce	Tante	Oncle	Cousin(e)	Petit-enfant
Grand-parent	Belle-famille	Famille du conjoint	Institution	Autre

\*\*Dans les cas assujettis aux lois du Québec, la désignation comme bénéficiaire d'un conjoint (mariage ou union civile) est irrévocable, à moins d'indication contraire. Pour éviter cette restriction et faire en sorte que votre désignation du conjoint légal comme bénéficiaire soit révocable, vous devez cocher la case «Révocable» ci-dessus.

Si votre bénéficiaire est irrévocable, vous ne pouvez pas désigner un nouveau bénéficiaire ni procéder à des opérations de transfert ou de retrait, à moins que vous ne fournissiez à la Sun Life un formulaire de consentement écrit de votre bénéficiaire irrévocable.

#### 4 Désignation de bénéficiaire en sous-ordre

Remplir cette partie du formulaire pour désigner le bénéficiaire en sous-ordre (secondaire) pour votre compte.

S'il n'y a aucun bénéficiaire survivant à mon décès, je demande que l'ensemble des sommes dues à mon décès soient versées au bénéficiaire en sous-ordre suivant. À défaut de bénéficiaire en sous-ordre vivant à mon décès, les sommes dues seront réglées à mes ayants droit.

Je révoque toute désignation de bénéficiaire en sous-ordre antérieure.

Prénom du bénéficiaire	Nom de famille		
Lien avec vous* (reportez-vous aux valeurs ci-dessus)	Date de naissance (jj-mm-aaaa)	Pourcentage %	
Prénom du bénéficiaire	Nom de famille		
Lien avec vous* (reportez-vous aux valeurs ci-dessus)	Date de naissance (jj-mm-aaaa)	Pourcentage %	
Prénom du bénéficiaire	Nom de famille		
Lien avec vous* (reportez-vous aux valeurs ci-dessus)	Date de naissance (jj-mm-aaaa)	Pourcentage %	

#### 5 Cotisations

##### Cotisations contractuelles :

Votre employeur prélèvera sur votre salaire la cotisation contractuelle prévue par le régime.

#### 6 Directives de placement

Veuillez sélectionner les fonds à partir de l'une ou de plusieurs des stratégies de placement suivantes.

Les pourcentages s'expriment en nombres entiers et leur total doit être égal à 100 %.

Je demande à la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie d'affecter les cotisations versées au régime comme suit. Ces directives s'appliquent à toutes les cotisations qui seront ultérieurement versées au régime.

##### Aidez-moi à choisir - date d'échéance

Choisissez le fonds dont la date d'échéance s'approche le plus du moment où vous prévoyez utiliser vos fonds.

	Pourcentage
Strat de vie Retr MFS (X91)	%
Strat de vie 2025 MFS (X95)	%
Strat de vie 2030 MFS (X96)	%
Strat de vie 2035 MFS (X97)	%
Strat de vie 2040 MFS (X98)	%
Strat de vie 2045 MFS (QPK)	%
Strat de vie 2050 MFS (QPL)	%
Strat de vie 2055 MFS (QZB)	%
Strat de vie 2060 MFS (QJZ)	%
Strat de vie 2065 MFS (QM5)	%

##### C'est moi qui choisis

Faites votre choix parmi les fonds inscrits sur ce formulaire pour établir votre propre portefeuille correspondant à votre profil de tolérance au risque.

	Pourcentage
CIQG Financière Sun Life (197)	%
SL - fonds garanti 1an (012)	%
SL - fonds garanti 3ans (036)	%
SL - fonds garanti 5ans (060)	%
Indiciel d'oblig can BLK (W02)	%
Oblig de base plus PH&N (QYV)	%

Cltf Actions Cdn CC&L (X18)			%
Indice Comp S&P/TSX BLK (W35)			%
d'actions mondiales Mawer (QZE)			%
Ind Actions Amér BLK Enr (X90)			%
Indiciel act mond BLK (QNU)			%
		<b>Total</b>	<b>100 %</b>

Si le total n'est pas égal à 100 % ou si vous omettez de fournir ces renseignements, la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie se réserve le droit d'affecter la différence ou le montant total au fonds par défaut choisi par le promoteur du régime, soit le Fonds Strat de vie MFS dont l'échéance s'approche le plus de votre 65<sup>e</sup> anniversaire sans toutefois le dépasser.

## 7 Votre autorisation et votre signature

Je reconnais qu'en adhérant au régime, je suis lié par les conditions du contrat du régime collectif d'épargne\* entre le promoteur de mon régime et la Sun Life, dont les renseignements applicables m'ont été ou me seront fournis ou ont été mis à ma disposition par la Sun Life ou le promoteur de mon régime dans le cadre du processus d'adhésion.

Je comprends que les fonds proposés dans le cadre de mon régime sont offerts en vertu d'un contrat de régime collectif d'épargne établi au nom du promoteur de mon régime par la Sun Life.

J'autorise la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie (la «Sun Life»), ses mandataires et ses fournisseurs de services à recueillir, à utiliser et à communiquer mes renseignements personnels au promoteur de mon régime, à ses mandataires et à ses fournisseurs de services, aux fins de la gestion administrative du régime.

J'autorise également la Sun Life, ses mandataires et ses fournisseurs de services à communiquer mes renseignements personnels au conseiller désigné par le promoteur de mon régime, le cas échéant, ou à mon conseiller personnel afin de pouvoir donner des conseils liés au régime.

\* Le contrat du régime collectif d'épargne inclut une police de rente collective établie par la Sun Life.

À moins que je ne coche la case «Non» ci-dessous, j'autorise les compagnies du groupe Sun Life\*\*, leurs mandataires et les personnes qui leur fournissent des services à recueillir, à utiliser et à partager des renseignements me concernant dans le but de m'informer sur d'autres produits et services financiers qui répondent selon eux à mes besoins en évolution.

Non, je refuse de donner cette autorisation.

\*\* Les compagnies du groupe Sun Life ne comprennent que les compagnies indiquées dans les Principes directeurs de la Sun Life en matière de protection des renseignements personnels au Canada, qui sont accessibles sur le site Web de la Sun Life à l'adresse [sunlife.ca](http://sunlife.ca).

Signature X	Date (jj-mm-aaaa)
----------------	-------------------

## 8 Protection des renseignements personnels

Notre raison d'être est d'aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain. Nous recueillons, utilisons et divulguons des renseignements personnels sur vous pour : concevoir et offrir des produits et services pertinents; améliorer votre expérience et gérer nos activités; effectuer nos activités de tarification et d'administration et l'évaluation des dossiers de règlement; assurer une protection contre la fraude, les erreurs et les fausses déclarations; vous renseigner sur d'autres produits et services; satisfaire aux obligations légales et de sécurité. Nous obtenons ces renseignements directement de vous, lorsque vous utilisez nos produits et services, et d'autres sources. Nous conservons vos renseignements de façon confidentielle et uniquement pour la durée nécessaire. Les personnes qui peuvent y avoir accès comprennent nos employés, nos partenaires de distribution (tels que les conseillers), les fournisseurs de services, nos réassureurs et toute personne que vous aurez autorisée. Dans certains cas, à moins que cela soit interdit, ces personnes peuvent être établies à l'extérieur de votre province/territoire. Vos renseignements pourraient alors être régis par les lois en vigueur dans ces endroits. En tout temps, vous pouvez vous informer sur les renseignements contenus dans nos dossiers à votre sujet et, au besoin, les faire corriger. Sauf dans certains cas, vous pouvez retirer votre consentement. Toutefois, cela pourrait nous empêcher de vous fournir le produit ou le service demandé. Pour en savoir plus, lisez notre déclaration mondiale et nos principes directeurs locaux. Pour obtenir un exemplaire, consultez la page [www.sunlife.ca/confidentialite](http://www.sunlife.ca/confidentialite) ou appelez-nous.

Les produits et services des Régimes collectifs de retraite sont offerts par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Sun Life.



## Protection des renseignements personnels

Notre raison d'être est d'aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain. Nous recueillons, utilisons et divulguons des renseignements personnels sur vous pour : concevoir et offrir des produits et services pertinents; améliorer votre expérience et gérer nos activités; effectuer nos activités de tarification et d'administration et l'évaluation des dossiers de règlement; assurer une protection contre la fraude, les erreurs et les fausses déclarations; vous renseigner sur d'autres produits et services; satisfaire aux obligations légales et de sécurité. Nous obtenons ces renseignements directement de vous, lorsque vous utilisez nos produits et services, et d'autres sources. Nous conservons vos renseignements de façon confidentielle et uniquement pour la durée nécessaire. Les personnes qui peuvent y avoir accès comprennent nos employés, nos partenaires de distribution (tels que les conseillers), les fournisseurs de services, nos réassureurs et toute personne que vous aurez autorisée. Dans certains cas, à moins que cela soit interdit, ces personnes peuvent être établies à l'extérieur de votre province/territoire. Vos renseignements pourraient alors être régis par les lois en vigueur dans ces endroits. En tout temps, vous pouvez vous informer sur les renseignements contenus dans nos dossiers à votre sujet et, au besoin, les faire corriger. Sauf dans certains cas, vous pouvez retirer votre consentement. Toutefois, cela pourrait nous empêcher de vous fournir le produit ou le service demandé. Pour en savoir plus, lisez notre déclaration mondiale et nos principes directeurs locaux. Pour obtenir un exemplaire, consultez la page [sunlife.ca/confidentialite](http://sunlife.ca/confidentialite) ou appelez-nous.

### Un plus grand choix pour une meilleure communication

La Sun Life s'engage à vous fournir les renseignements nécessaires pour vous tenir au courant et vous faire bénéficier au maximum de votre régime. Nous nous engageons aussi à recourir davantage aux canaux électroniques dans nos communications pour qu'ensemble, nous réduisions la quantité de papier que nous utilisons, et que nous soyons tous encore plus écologiques!

Vous pouvez établir vos préférences de communication pour nous indiquer de quelle façon vous voulez recevoir des renseignements de notre part. Il s'agit d'un moyen pour nous de nous conformer à la *Loi canadienne anti-pourriel (LCAP)*, touchant l'ensemble des communications électroniques.

Nos principes directeurs en matière de protection des renseignements personnels expliquent le choix que vous avez de recevoir ou non des renseignements de la Sun Life sur d'autres produits et services. Rendez-vous sur [sunlife.ca/confidentialite](http://sunlife.ca/confidentialite) pour consulter nos principes directeurs en matière de protection des renseignements personnels. Si vous souhaitez changer vos préférences en ce qui a trait aux renseignements que nous vous envoyons, vous pouvez le faire en visitant la page sur les préférences, à la section **Profil** du site [masunlife.ca](http://masunlife.ca), ou en appelant le Centre de service à la clientèle de la Sun Life.

## Incidence fiscale

Il n'y a aucune incidence fiscale lorsque des sommes sont transférées à l'intérieur de la portion enregistrée de votre régime d'épargne-retraite. Toutefois, les transferts ou les retraits que vous effectuez dans la portion non enregistrée du régime pourraient donner lieu à des gains ou à des pertes en capital. Un gain en capital représente le bénéfice que vous réalisez lorsque vous vendez un placement à un prix supérieur à son coût moyen. Une perte en capital représente la perte que vous subissez lorsque vous vendez un placement à un prix inférieur à son coût moyen. Des gains ou des pertes en capital peuvent également être réalisées lorsque le gestionnaire de fonds distincts vend des placements dont le fonds est composé ou lors de la vente de fonds sous-jacents.

Les gains ou les pertes en capital doivent vous être communiqués dans l'année où l'opération de transfert ou de retrait a eu lieu. Vous pouvez vous servir de vos pertes en capital pour contrebalancer l'incidence fiscale d'autres gains en capital réalisés pendant l'année d'imposition en cours, les trois années d'imposition précédentes ou une année d'imposition à venir.

## Avertissement

Le présent document vise à fournir des renseignements d'ordre général et l'information qu'il renferme reflète fidèlement la réalité à la date indiquée à la dernière page. Les conditions du marché et d'autres facteurs sont appelés à changer, ce qui peut avoir une incidence favorable ou défavorable sur une ou plusieurs catégories de titres. Les hypothèses de placement utilisées reposent sur des statistiques de rendement; ces statistiques ne constituent pas nécessairement une indication des rendements ultérieurs. Afin d'adopter un modèle de répartition de l'actif qui convient à vos besoins particuliers, vous devriez consulter un spécialiste du domaine financier compétent qui connaît votre situation financière personnelle et votre profil de tolérance au risque.

Le mot «fonds» tel qu'il est utilisé dans le présent document s'entend des fonds distincts, des fonds communs de placement ou des modèles ou portefeuilles de répartition de l'actif qui peuvent être offerts dans le cadre de votre régime.

Bien que nous utilisions l'expression «mon argent» dans le présent guide, les cotisations versées dans les fonds garantis et dans les fonds distincts ainsi que le rendement qu'elles produisent sont, tant qu'ils s'inscrivent dans une police de rente collective établie par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie (la «Sun Life»), la propriété de la Sun Life. Communiquez avec le Centre de service à la clientèle de la Sun Life, les jours ouvrables entre 8 h et 20 h HE, si vous avez des questions au sujet de votre régime au travail.



Si vous avez des questions au sujet de votre régime au travail, veuillez communiquer avec nous entre 8 h et 20 h HE, les jours ouvrables, au 1-866-733-8612.

**C03ND/01  
RRCD, REER, CELI  
SINDIQUÉ**

05/24 km-ar  
24-000042

©Le guide Commencez à épargner est protégé par le droit d'auteur. Tous droits réservés. Toute reproduction, par quelque procédé que ce soit, de l'information figurant dans le présent document est interdite.

©Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, 2024.

La vie est plus radieuse sous le soleil

 Sun Life